



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron		Date d'inspection Le 05 janvier 2026	
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4		Numéro de permis 2009717	
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7		Numéro de téléphone (506) 740-7749	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Aucun enfant en bas âge n'est présent lors de ma visite. La personne de soutien assure le rôle d'éducatrice auprès du groupe des 4 ans jusqu'à l'arrivée de l'exploitante.
Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Vérification de 1 nouveau dossier et mise à jour de l'information pour les membres du personnel. Observation de la collation (pomme et craquelins pour les 2-3 ans et compote de pomme pour les 4 ans). Observation de 3 changements de couche et du lavage des mains.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque Le 05 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Nathalie Caron Le 05 janvier 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"